Entreposage des vins.—L'industrie vinicole se restreint à quelques endroits comme la péninsule de Niagara, en Ontario, et la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. Les fabriques de vin du pays ne sont pas assujéties à l'accise fédérale ni les vins à mûrir, à l'entreposage d'accise. Les seules matières premières des fabricants de vin mises en entrepôt d'accise sont leurs approvisionnements de sucre et d'esprit de vin distillé par les distilleries et utilisé pour alcooliser les vins. Voici la quantité de vin du pays gardée en entrepôt pour maturation et coupage en 1947-1951:

Année ———	Ontario	Autres provinces	Total
1947gall.	5,517,482 3,871,622	570,522 424,567	6,088,004 4,296,189
1948	4,377,487 2,786,186	661,134 513,639	$5,038,621 \ 3,299,825$
1949gall.	3,390,787 $2,240,481$	$608,665 \\ 492,678$	3,999,452 $2,733,159$
1950gall.	$5,383,514 \\ 3,198,462$	501,330 404,574	5,884,844 3,603,036
1951gall.	4,182,767 2,729,147	494,288 407,849	4,677,055 3,136,996

## Section 4.—Établissements de commerce et de service\*

On ne tente de faire le relevé complet des établissements de distribution au Canada que lors du recensement décennal. Les résultats des recensements de 1930 et de 1941 des établissements de commerce et de service paraissent aux volumes X et XI des rapports de recensement de ces années; le volume XI contient également des renseignements sur le commerce de gros. Certains renseignements tirés du recensement de 1951 paraîtront dans des Annuaires subséquents et les détails, dans les volumes VII et VIII des rapports du même recensement.

Les résultats du recensement sont complétés par des enquêtes mensuelles, trimestrielles et annuelles sur les aspects les plus importants du commerce de détail, de gros et de service. Le recensement de 1951 servira de base nouvelle à ces enquêtes, qu'on se propose de perfectionner et de continuer au cours de la période intercensale de 1951–1961. Les sous-sections qui suivent renferment les chiffres les plus récents sur les aspects majeurs du commerce de distribution.

## Sous-section 1.—Commerce de gros

Indices des ventes.—Les indices des ventes de gros sont calculés à partir d'un échantillon d'établissements appartenant à neuf grands commerces de biens de consommation. Ne sont visés que les grossistes réguliers, i.e., les établissements de gros qui remplissent toutes les fonctions de grossistes et de demi-grossistes en achetant la marchandise par grande quantité à leur propre compte et en la revendant principalement aux détaillants.

Les ventes de gros pour les neuf commerces ont augmenté de 7 p. 100 de 1951 à 1952; l'augmentation en comparaison de 1935-1939 est de 262 p. 100. L'indice des ventes est passé à 362·2 en 1952, de 338·6 en 1951 et 307·3 en 1950. Ces indices représentent le volume en dollars des ventes, non rectifié pour tenir compte des changements de prix. Les résultats du recensement de la distribution de 1951 n'étant pas encore connus, les chiffres du tableau 17 ne sont pas répartis par province.

<sup>\*</sup> Revu à la Section du commerce et des services, Division de l'industrie et du commerce, Bureau fédéral de la statistique.